



Rapport de transparence

Article R 823-21 du Code de commerce

Now, for tomorrow

 **bakertilly**
STREGO

Sommaire

Présentation de Baker Tilly STREGO	3
Gestion des risques	7
Clients	10
Ressources humaines	12
Finance	14

Présentation de Baker Tilly STREGO

Baker Tilly STREGO en France

Description des entités CAC en France

SAS STREGO au capital de 8 208 228 €.

Au 31 Aout 2019, les filiales principales de la SAS STREGO sont :

- SAS STREGO AUDIT au capital de 915 213 € inscrite à la CRCC d'Angers.
- SA SACOPAL au capital de 40 000 € inscrite à la CRCC de Rennes.
- SARL EFIX AUDIT au capital de 15 000 € inscrite à la CRCC de Paris.
- SAS ALC AUDIT au capital de 151 000 € inscrite à la CRCC de Rennes.
- SAS STREGO A&D au capital de 240 000 € inscrite à la CRCC de Paris.
- SAS BAKER TILLY SOFIDEEC au capital de 1 512 190 € inscrite à la CRCC de Paris.
- SAS BAKER TILLY PARIS au capital de 8 160 579 € inscrite à la CRCC de Paris.
- SARL SOFIDEEC SPM BAKER TILLY au capital de 10 000 € inscrite à la CRCC de Bordeaux.
- SAS AUDIT ATLANTIQUE POITOU CHARENTES au capital de 155 000 € inscrite à la CRCC de Poitiers.

Description du réseau en France

Baker Tilly STREGO et Oratio font partie du même groupe. Oratio est un cabinet d'avocats dont le siège social est au 5 rue Papiou de la Verrie à Angers. Les avocats associés d'Oratio sont également associés de Baker Tilly STREGO.

Le cabinet Oratio, selon le Guide d'Exercice Professionnel, s'interdit d'intervenir en tant que conseil, sur les mandats de commissariat aux comptes de la SAS STREGO et de ses filiales principales listées ci-dessus.

Par ailleurs, les filiales suivantes répondent à la définition de réseau :

- SAS INTERFACE TRANSMISSION au capital de 30 000 €
- SARL OMBELLO au capital de 1 000 €
- SARL AGILIGO SOLUTIONS au capital de 30 000 €
- SARL ITIGO au capital de 20 000 €

Elles s'interdisent à ce titre de réaliser des missions interdites au sens du Code de Déontologie des commissaires aux comptes sur les mandats de commissariat aux comptes de la SAS STREGO et de ses filiales principales listées ci-dessus.

Description de la gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement en France

La gouvernance est assurée par le Président accompagné d'un Comité de Direction et d'une Direction Générale double : l'une à vocation stratégique, l'autre étant dédiée aux métiers du groupe.

Le Comité de Direction se réunit toutes les 5 à 6 semaines, physiquement ou par visioconférence.

En octobre 2018 a été créé un Comité Exécutif, composé du Directeur Général, du Directeur Général Métiers, ainsi que des Directeurs des fonctions support. Ce Comité Exécutif se réunit au moins une fois par mois, physiquement ou par visioconférence.

L'organisation du métier de commissariat aux comptes est déléguée par le Comité de Direction au Pôle Audit. Ce dernier est composé d'associés des différents pôles régionaux :

- Région Arc Atlantique
- Région Centre Ouest
- Région Ile de France

Baker Tilly STREGO au plan international

Baker Tilly STREGO a intégré le 1^{er} juillet 2017 le réseau BAKER TILLY INTERNATIONAL - 10^{ème} réseau mondial de cabinets indépendants d'audit, d'expertise et de conseil.

Baker Tilly International est le réseau mondial leader des **cabinets indépendants** d'expertise comptable et de conseil aux entreprises, unis par une ambition commune : **fournir un service à la hauteur des exigences des chefs d'entreprises d'aujourd'hui.**



Approche collaborative transfrontalière



Réseau puissant



Complémentarité des compétences à l'international



1 représentant par pays

Gestion des risques

Indépendance

Description des procédures d'indépendance mises en place au sein de Baker Tilly STREGO

Les procédures consistent en :

- une déclaration annuelle d'indépendance visée par les signataires ou les collaborateurs affectés aux missions d'audit ;
- l'engagement à respecter la charte d'indépendance insérée dans le guide d'exercice professionnel relatif aux activités de commissariat aux comptes ;
- la rotation des signataires selon les dispositions légales et réglementaires ;
- L'utilisation d'une procédure permettant de détecter les incompatibilités sur les mandats de commissariat aux comptes.

Contrôle qualité

Description du système interne de contrôle qualité

Un contrôle annuel est effectué sous la responsabilité du pôle Audit, avec formalisation d'un rapport de synthèse présenté aux associés. 3 sites sont contrôlés annuellement sur la base des obligations normatives suivantes : un contrôle par signataire au moins, pendant la mandat, soit 6 ans pour les signataires non EIP, et tous les 3 ans pour les signataires de dossiers EIP.

Le guide d'exercice professionnel précise l'étendue, la nature, le calendrier et la documentation de la revue indépendante.

Par ailleurs Baker Tilly STREGO a intégré ATH, l'Association Technique d'Harmonisation, qui réalise un contrôle de qualité annuel auprès de ses membres.

Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne

Le rapport annuel de contrôle est validé lors de l'assemblée des associés et le rapport de gestion du Groupe en fait état.

Contrôle qualité H3C

Le cabinet a fait l'objet d'un contrôle qualité du H3C en 2010/2011, 2013/2014 et en 2016/2017.

Déclaration de la direction de Baker Tilly STREGO

La direction de Baker Tilly STREGO, en la personne de son Président, affirme que les procédures actuelles du groupe concernant le métier de commissariat aux comptes (matérialisées par le Guide d'Exercice Professionnel) sont efficaces et permettent d'assurer une qualité optimale en matière de :

- Formation des collaborateurs et des signataires.
- Prévention des risques d'incompatibilité, de conflits d'intérêts et d'auto-révision.
- Respect de nos obligations légales et réglementaires.
- Dispositif de lutte anti-blanchiment.

Association Technique ATH

Baker Tilly STREGO a intégré le 16 mai 2017 l'Association Technique d'Harmonisation, ATH, 1ère association technique française à laquelle participent 30 cabinets indépendants.

L'Association Technique ATH est certifiée ISO 9001 depuis 2008.



A decorative black arc on the left side of the slide, partially enclosing the "Clients" header.

Clients

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires Groupe relatif au contrôle légal des comptes : 12 614 000€, incluant les missions de commissariat aux apports/fusion/transformation.

Ce chiffre d'affaires est réalisé par la SAS STREGO et ses filiales SA SACOPAL, SARL EFIX AUDIT, SAS STREGO A&D, SAS STREGO AUDIT, SAS ALC AUDIT, SAS BAKER TILLY SOFIDEEC, SARL SOFIDEEC SPM BAKER TILLY et SAS AUDIT ATLANTIQUE POITOU CHARENTES.

Liste des clients APE

- Stentys SA

Liste des Etablissements de crédit

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan
- Crédit Coopératif SA
- BTP Banque SA
- Banque BIA SA
- Caisse solidaire SA

Autres entités d'intérêt public

- Mutuelle MAPA
- Mutuelle CAPSSA
- Mutuelle SAMMARLA
- Mutuelle d'Assurance du Personnel Extérieur salarié du groupe AXA – MUAPEX
- Mutuelle des îles SPM

Les honoraires des sociétés APE, des établissements de crédit et des entités d'intérêt public s'élèvent à un montant de 596,7 k€.

Ressources humaines

au 31/08/2019

Collaborateurs

Effectif global de Baker Tilly STREGO et ses principales filiales : 1 285
Effectif CAC France (hors signataires): 132

Associés

Nombre d'associés en France : 76 dont 12 avocats associés
Nombre d'associés CAC inscrits en France : 35
Nombre d'associés CAC inscrits détenant des mandats en titulariat : 9

Informations sur les bases de rémunération des associés :
Celles-ci sont déterminées annuellement par le Comité de Direction et n'incluent pas de parts variables.

Formation continue

Politique de Baker Tilly STREGO

Les besoins de formation sont recensés lors de l'entretien : évaluation annuelle de chaque collaborateur. Ils s'intègrent dans le cadre du plan de formation spécifique au commissariat aux comptes. Le plan de formation est arrêté par le pôle Audit.

La formation interne ou externe répond aux exigences de la profession.

Le Pôle Audit organise, au profit des collaborateurs-auditeurs, une session annuelle de 4 jours (homologuée ou non) d'information (actualités de l'audit – ateliers sur les outils – actualités normatives par un animateur de la CNCC)

Déclaration attestant le respect des obligations légales

Les commissaires aux comptes du Groupe Baker Tilly STREGO se conforment aux obligations résultant des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de commerce.

Le Pôle Audit assure le suivi annuel des formations (homologuées ou non) des commissaires aux comptes inscrits.

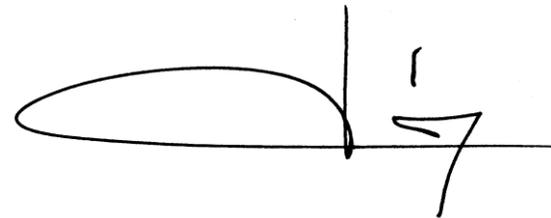
Finance

au 31/08/2019

Indicateurs financiers (comptes consolidés)

	31/08/2019 (en milliers d'euros)	31/08/2018 (en milliers d'euros)
Production consolidée	104.241	96.276
Audit	12.614	12.353
Autres activités	91.627	83.923

Fait à Angers, le 19 décembre 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Thierry Croisey", written over a horizontal line.

Thierry Croisey
Président Baker Tilly STREGO